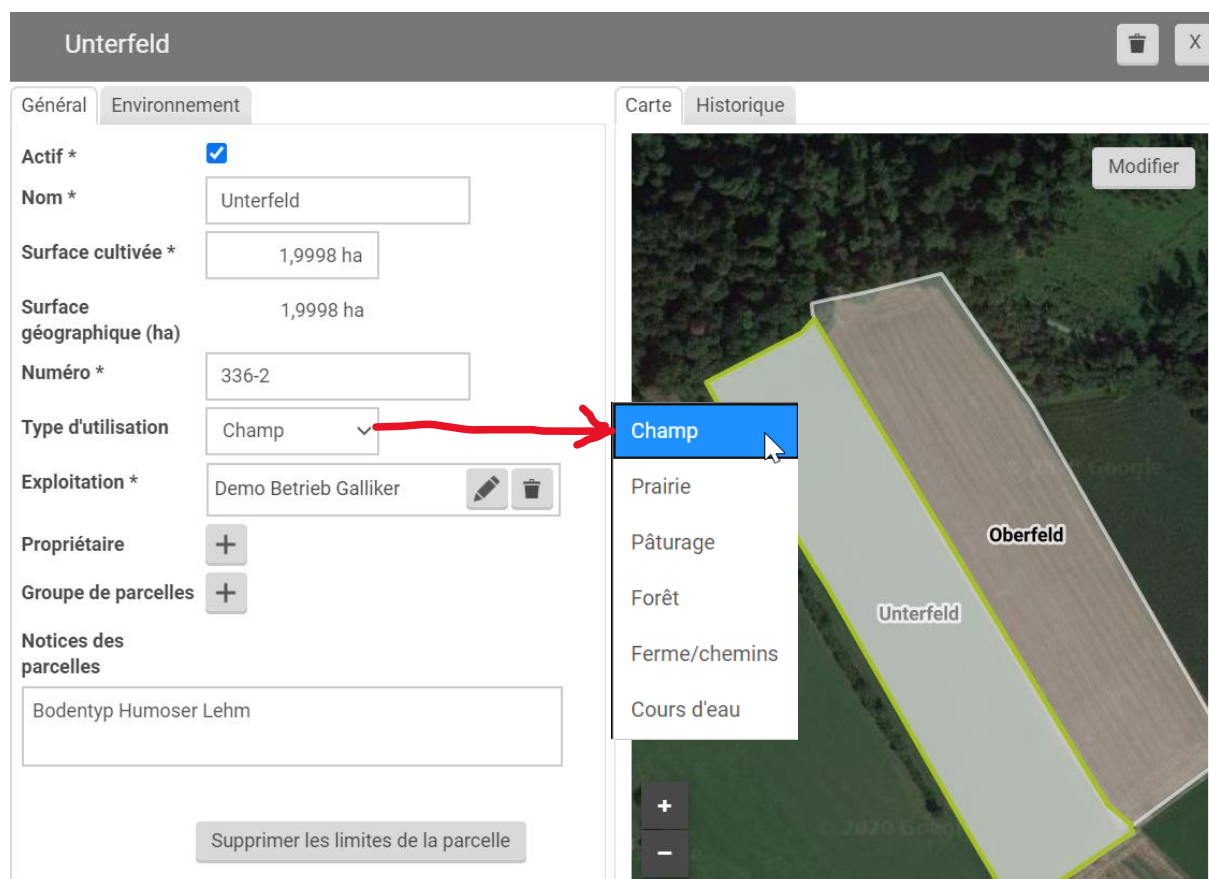


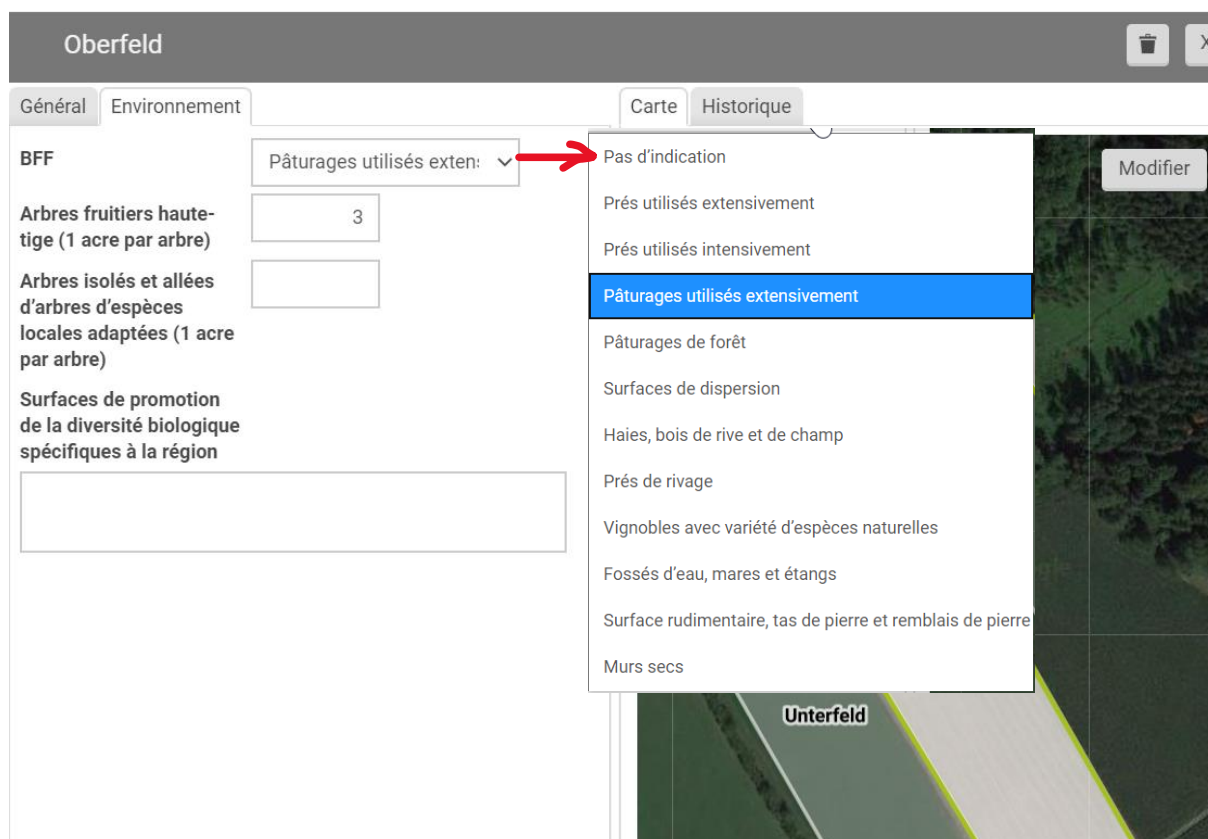
Préparation de la parcelle

Une fois que la parcelle a été créée, vous pouvez modifier les paramètres du pion. Veuillez noter les éléments suivants :



- Surface cultivée :** Cette valeur doit correspondre à la valeur selon la demande de paiement direct afin de refléter correctement les fonctions de l'PER.
- Type d'utilisation :** Ici, vous pouvez définir le type d'utilisation.
- Champ :** Pour les zones de rotation des cultures (cultures arables, prairies artificielles de légumes) et l'ensemble des terres agricoles qui ne sont pas de prairies naturelles (cultures permanentes, serres, etc.).
- Prairie et Pâturage :** Pour les prairies naturelles, si vous sélectionnez cette catégorie, une prairie naturelle sera créée automatiquement avec une réservation de semences correspondante qui sera réservée en 2014.
- Forêt :** Pour les zones forestières
- Ferme / chemins :** Les zones de chantier, qui sont fixes et non dans la surface agricole
- Cours d'eau :** Eaux

Dans la fiche « Environnement », vous pouvez affiner les paramètres de vos zones.

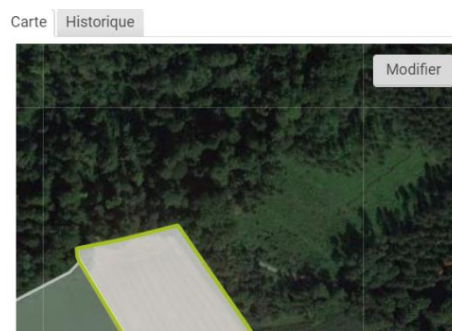


Vous pouvez sélectionner vos éléments SPB dans le menu déroulant SPB (surfaces de promotion de la biodiversité). Dans les champs « Arbres fruitiers haute tige » et « Arbres isolés » et « Allées d`arbres d`espèces locales adaptées », vous pouvez saisir le nombre d'arbres correspondants.

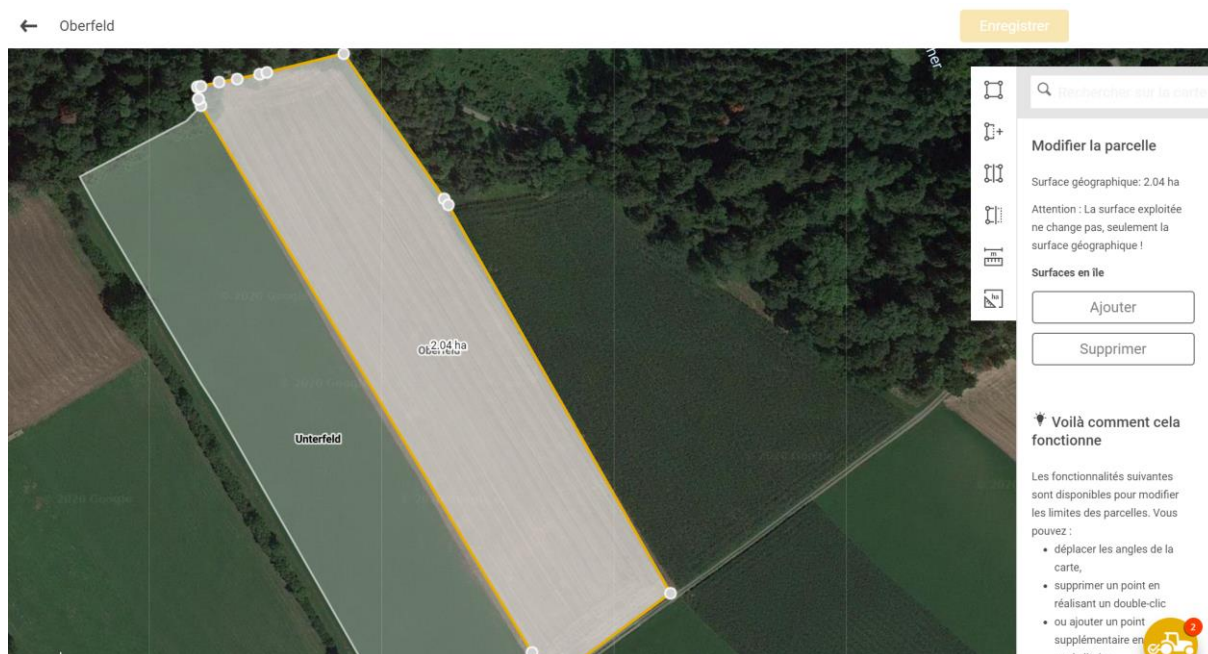
Modification de la limite de la parcelle

Il est parfois nécessaire de modifier les limites de la parcelle, par exemple si les parcelles sont fusionnées ou si la taille change.

1. Afin de modifier la forme de la parcelle, vous devez cliquer sur le bouton « Modifier » dans le coin supérieur à droite de la vue de la forme de la parcelle.
2. Une vue avec des outils différents pour modifier les parcelles s'ouvre. Les outils ont les fonctions suivantes :
 - a. Tracer les limites du champ
 - b. Fusion des champs adjacents



- c. Délimitation des champs
- d. Découpe de bandes de bordure
- e. Mesure des distances
- f. Mesure des surfaces



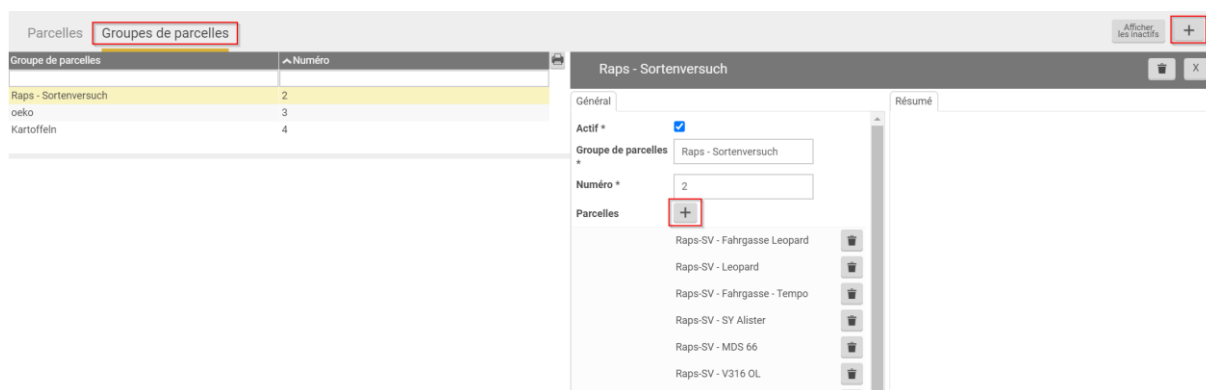
Note 1 : Pour supprimer un point, vous pouvez double-cliquer sur le point correspondant.

Note 2 : Les modifications doivent être sauvegardées, sinon elles seront perdues.

Combiner les parcelles en groupes de parcelles

Vous pouvez combiner des parcelles en groupes de parcelles. Cela vous permet de sélectionner plusieurs parcelles à la fois lors de la réservation. Par exemple, si vous traitez tous les parcelles de blé de la même manière. Pour créer un groupe de parcelles, procédez comme suit :

1. Choisissez la domaine « Culture », cliquez sur « Parcelles ».
2. Passez aux groupes de parcelles dans la barre de menu supérieure et cliquez sur « Groupe de parcelles »



3. Pour créer un nouveau groupe de parcelles, cliquez sur le « + » dans le coin supérieur à droite.
4. Ajoutez les parcelles souhaitées au groupe de parcelles en cliquant sur le « + » au milieu de l'écran.
5. Vous pouvez également voir dans la vue des parcelles de la rubrique « Groupe de parcelles » à quel groupe de parcelles appartient la cellule actuelle et la modifier à cet endroit.

»

